

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU COMITE
SYNDICAL
DU 5 AVRIL 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de PONTAULT-COMBAULT, sur convocation adressée le 29 mars 2023 aux membres du Comité et ce, conformément aux articles L.2121-8 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

<u>Etaient présents :</u>	MM TABUY – MOUCHARD – VIEIRA - VILLETTE– ZERDOUN – MACLE – BERTHINEAU - VORDONIS
<u>Absents excusés :</u>	MM DOUSSET (pouvoir VILLETTE) - ONETO (Pouvoir VORDONIS) – TASD'HOMME (Pouvoir TABUY) BOUCHART (pouvoir ZERDOUN)
<u>Assistaient également :</u>	MME CLERC-BOICHUT–MARCELLE – MM. MOURAUD - ZENI

Le syndicat mixte étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard Tabuy - Président,

ORDRE DU JOUR

I - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

Monsieur Gérard Tabuy rappelle qu'en application de la loi du 6 février 1992, le Comité Syndical doit procéder à un débat d'Orientation Budgétaire, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget ; un débat relatif aux orientations budgétaires.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la ville ;
- de donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport ci-annexé,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Point de situation sur l'exercice 2022 du budget SMAEP

- **Section de fonctionnement**

Une première estimation des recettes et des dépenses a pu être effectuée. Bien qu'il soit nécessaire de confronter nos chiffres avec ceux du trésor public, le montant des dépenses et des recettes s'établissent respectivement à environ 850 000 € et 1 468 000 € soit un résultat de clôture cumulé excédentaire d'environ 618 000 €.

- **Section d'investissement**

En 2022, la section d'investissement fait apparaître un excédent d'environ 591 000 € hors restes à réaliser et un déficit de 217 000 € en tenant compte des restes à réaliser.

Les principaux travaux réalisés sont :

Libellé	Montant TTC
Renouvellement de 10 m de conduite Av de la république Pontault-Combault	20 112,00
Pose de vanne de 500 avenue Caminha Pontault-Combault	173 997,60
Pose de vanne de 500 avenue Caminha Pontault-Combault	113 907,60
Aménagement des espaces vert devant le château d'eau	5 366,40
Mise en place d'une caméra et d'un enregistreur - Vidéosurveillance	1 380,00
Dévoisement de la conduite d'eau potable Rue Auguste Hudier Ozoir-la-Ferrière	84 492,00
Renouvellement d'une conduite d'eau potable Avenue de la République Roissy-en-Brie	119 509,80
Etude de vulnérabilité 2021 sur l'ensemble du territoire	27 558,00
Etude Contrôle technique de vérification technique et d'attestation du local	240,00
Travaux pose vanne de partage Avenue Mendès France Roissy-en-Brie	4 143,00
Renouvellement d'une conduite d'eau potable Avenue de la République Roissy-en-Brie	7 413,60
Création vanne de partage 200 sur conduite amiante Avenue du Haras Pontcarré	5 818,14
Création vanne d'un TE3 vanne 250 sur conduite fonte Rue de l'Orme Charron Pontault-Combault	8 731,80
Création vanne de partage 150 sur conduite amiante Grande Rue Pontcarré	3 565,92
Création d'une BI 25 bis av des mousquetaires Plessis-Trévisé	10 328,64
Renouvellement et grossissement Conduite d'eau Rue du chemin de fer Pontault-Combault	126 829,20
Travaux réseau eau potable Avenue Maurice Chevalier Ozoir-la-Ferrière	3 583,80
Renouvellement conduite rue Lucien Brunet Pontault-Combault	26 218,32
Travaux réseau eau potable Rue des Prés St Martin Pontault-Combault	8 911,44
TOTAL GENERAL	752 107,26

Des reports sont également prévus fin 2022 :

En dépenses :

LIBELLE	SOLDE ENG
Etude de réhabilitation château d'eau la Maréchal e Le Plessis Trévisé	6 811,20
redevance participation BI 2 avenue des mousquetaires Le Plessis trevisé	600,00
Etude Relative à l'audit de l'usine de production d'eau Potable d'Annet-sur-Marne	16 566,00
Etude globale relative à l'alimentation en eau potable du périmètre "Vallée de la Marne"	40 500,00
Dévoisement de la conduite d'eau potable en diam 150 Rue Auguste Hudier Ozoir la Ferrière	2 168,58
Renouvellement de la conduite d'eau potable Chemin de Gournay La queue en Brie/ Le plessis trevisé	399 980,40
Pose d'une vidéo- surveillance pour protéger le site du château d'eau	2 784,00
Travaux de renouvellement de réseau Avenue de Coeuilly au plessis trevisé	226 821,60
Réalisation d'un chemin en grave calcaire, Chemin de gournay	43 603,20
Renouvellement et grossissement Conduite d'eau Rue du chemin de fer à Pontault Combault	11 751,60
Poteau incendie PI n64 Allée des noisetiers La queue en Brie	3 157,88
Travaux sur réseau eau potable entre la rue de la parmerterie et la route des princes Pontcarré	23 419,39
PI 78 rue des freres lumières à la queue en Brie	3 181,06
BI n°8 Rue jean racine 94510 La Queue en Brie	3 181,06
Extension de réseau d'eau potable pour l'alimentation de l'école Anne Franck	25 000,00
	809 525,97

En recettes :

Pas de report en recettes en 2022.

Orientations 2023

Les prévisions de la section de fonctionnement sont quasiment similaires à celles de l'an dernier. Les principaux postes de dépenses comprennent les dotations aux amortissements, les honoraires, les intérêts de la dette, d'annonces de travaux et les indemnités.

Néanmoins, il est à noter que :

Le SMAEP a procédé à une nouvelle inscription à hauteur de 40 000 € qui couvre l'entretien et les réparations éventuelles sur les poteaux d'incendie sur l'exercice 2023.

Ainsi qu'une enveloppe de 60 000€ pour la maintenance des réseaux qui se trouvent hors du contrat convenu avec notre délégataire Veolia.

Les recettes principales de fonctionnement sont la surtaxe sur l'eau, la participation des communes du syndicat dans le cadre du marché de défense incendie et locations diverses pour installations d'antennes sur les châteaux d'eau. Celles-ci ont été reconduites en tenant compte du réalisé 2022.

S'agissant des dépenses d'investissement :

Les principaux travaux envisagés :

Participation Travaux Bâche Bussy St Martin	225 750,00
Etude schéma directeur eau potable	400 000,00
Renouvellement conduite Grande Rue Pontcarré	60 000,00
Grossissement Rue du Muguet Pontault-Combault	350 000,00
Divers travaux/Réhabilitation conduite divers communes	285 000,00
	1 320 750,00 €

La participation pour les travaux de la bâche de Bussy-St-Martin concerne Les ouvrages d'adduction de l'eau potable produite par l'usine d'Annet-sur-Marne jusqu'aux points de livraison des différents services d'eau potable en cause, situés pour l'essentiel sur le territoire du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne et dont font partie les réservoirs et la station de surpression de Bussy-Saint-Martin qui ont été financés et réalisés dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le SIAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, le SCA du Val Maubuée et la SFDE représentant les communes parties au protocole du 29 juin 1984.

Il s'avère que les réservoirs et la station de surpression de Bussy-Saint-Martin, biens d'intérêt commun, présentent des signes de vétusté notamment en matière d'équipements électriques et d'automatismes ainsi qu'un risque hydraulique (présence d'une seule vanne de régulation en entrée des cuves).

Dans ce cadre et au regard de l'urgence, il convient de procéder aux travaux de réhabilitation, de renouvellement, d'amélioration des réservoirs d'eau potable (2 x 5 000 m³) et de la station de surpression de Bussy-Saint-Martin, c'est pourquoi le syndicat doit inscrire une participation pour la réalisation des premiers travaux (qui s'étaleront sur 3 ans) sur le surpresseur à hauteur de **225 750 €** soit 35% du montant initial sur 2023.

D'autre part, une enveloppe de **400 000€** est également inscrite pour cette année 2023 (400 000€ seront également inscrit en 2024) pour l'étude du schéma directeur d'eau potable conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Les collectivités doivent avoir pour fin 2024 un schéma directeur d'eau potable sur leur territoire ceci afin de pouvoir bénéficier ultérieurement de subventions liées à certains travaux.

Il est prévu que cette étude soit subventionnée à hauteur de 80% soit 280 000 € par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Ces travaux seront principalement financés par la reprise des résultats antérieurs et le remboursement de la TVA, ainsi que l'inscription d'un nouvel emprunt à hauteur de 600 000 €.

Dette :

L'encours de la dette restant dû au 1^{er} janvier 2023 est de 4 015 719,86 €. Il est projeté une inscription de 530 000 € d'amortissement et 90 000 € d'intérêts.

II – CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE RENOUVELLEMENT, D'AMELIORATION DES RESERVOIRS DE BUSSY-SAINT-MARTIN

Monsieur Gérard Tabuy informe que les services publics d'eau potable du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, de la Communauté d' Agglomération de Paris Vallée de la Marne et du SMAEP de l'Ouest Briard sont pour l'essentiel alimentés en eau potable par l'usine de production d'eau potable d'Annet-sur-Marne, propriété de la SFDE.

Les ouvrages d'adduction de l'eau potable produite par l'usine d' Annet-sur-Marne jusqu'aux points de livraison des différents services d'eau potable en cause, situés pour l'essentiel sur le territoire du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne et dont font partie les réservoirs et la station de surpression de Bussy-Saint-Martin ont été financés et réalisés dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le SIAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, le SCA du Val Maubuée et la SFDE représentant les communes parties au présent protocole le 29 juin 1984.

Le protocole du 29 juin 1984 (cf. annexe) a réparti la charge du financement de l'adduction communautaire Anet-Torcy selon les clés suivantes :

- Sections A, B et C figurant sur le plan annexé au protocole de 1984 : 11/30èmes par le SCA, 10/30èmes par le SIAEP et 9/30èmes par la SFDE pour le compte des communes du sud de l'A4;
- Section D figurant sur le plan annexé au protocole de 1984: 11/25èmes par le SCA, 5/25èmes par le SIAEP et 9/25èmes par la SFDE pour le compte des communes du sud de l' A4 ;

Le protocole prévoyait dans son article 3 que les collectivités concernées fixaient un délai d'un an pour choisir les conditions de gestion et d'exploitation de l'adduction communautaire Annet-Torcy et, dans l'attente, que la maîtrise d'ouvrage des premiers travaux serait à la charge du SIAEP de la région de Lagny-sur-Marne.

Les conditions de gestion et d'exploitation de l'adduction communautaire n'ont toutefois jamais été définies par les parties au protocole signé le 29 juin 1984.

Depuis, les charges d'exploitation liées aux réservoirs et à la station de surpression de Bussy-Saint-Martin ont été intégrées dans les contrats de délégation de service public des parties à la présente convention.

Il s'avère que les réservoirs et la station de surpression de Bussy-Saint-Martin, biens d'intérêt commun, présentent des signes de vétusté notamment en matière d'équipements électriques et d'automatismes ainsi qu'un risque hydraulique (présence d'une seule vanne

de régulation en entrée des cuves).

C'est dans ce cadre et au regard de l'urgence à procéder aux travaux de réhabilitation, de renouvellement, d'amélioration des réservoirs d'eau potable (2 x 5 000 m³) et de la station de surpression de Bussy-Saint-Martin que les collectivités ont décidé de conclure le projet de convention ci-annexé dont il ressort que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SMAEP de la Région de Lagny-sur-Marne qui assumera à ce titre l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

L'estimation de cette opération (travaux + assistance à maîtrise d'ouvrage + maîtrise d'œuvre globale + coordination SPS + diagnostics divers + contrôle technique + publicités) est évaluée à hauteur de 2 490 000 € H.T répartis sur trois exercices budgétaires de la façon suivante :

Année 2023	Travaux électriques et automatismes Travaux de sécurisation des réseaux électriques Frais annexes (dont la maîtrise d'œuvre globale, les diagnostics divers ...)	1 120 000 € HT
Année 2024	Travaux hydrauliques	790 000 € HT
Année 2025	Travaux de génie civil Remplacement des équipements hydrauliques Travaux de chloration Travaux de sécurisation du site	620 000 € HT

Les parties s'engagent à participer au financement de l'opération de réhabilitation de l'installation (réservoirs et station de surpression) de Bussy-Saint-Martin à hauteur de la différence entre le coût des marchés publics hors taxe qui auront été nécessaires à sa réalisation (coût arrêté au regard du décompte général définitif de chaque marché concerné) et le montant des éventuelles subventions obtenues pour la réalisation de l'opération et dans les limites décrites à l'article 6 de la présente convention.

Les parties à la présente convention participent chacune conformément à la clé de répartition financière disponible en annexe 2 de la présente convention soit, en pourcentages :

- Le SMAEP de la région de Lagny-sur-Marne : 12,94% ;
- La Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne : 39,24% ;
- Le SMAEP de l'Ouest Briard : 47,82% ;

La présente convention n'est applicable que pour un montant inférieur à 2 909 500,00 € HT hors révision, soit une augmentation maximum de 15% par rapport au montant prévisionnel des travaux.

Dans le cas où le SMAEP de Lagny-sur-Marne anticiperait ce dépassement, il en informe les parties en apportant les explications nécessaires afin que ceux-ci aient le temps nécessaire pour soumettre la nouvelle dépense à leur assemblée délibérante. Un avenant à la présente convention est alors passé.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur TABUY,

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée pour la réalisation des travaux de réhabilitation, de renouvellement, d'amélioration des réservoirs de Bussy-Saint-Martin entre le SMAEP de Lagny-Sur-Marne, la communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne et le SMAEP de l'Ouest Briard et les termes de ladite convention.

- **DIT** que la participation pour l'année 1 sera inscrite au budget de l'exercice 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents et à prendre toutes les décisions d'exécution de celle-ci.

III – QUESTIONS DIVERSES

Présentation analyse financière du syndicat

L'équilibre financier du syndicat est relativement stable, l'extinction de la dette est d'environ 5 ans. Les charges et la dette représentent 1/3 du budget du syndicat.

Il est à constater que l'année 2026 marquera un déséquilibre dans les finances du syndicat, essentiellement dû à la soultte que nous devons à Veolia pour la construction du réservoir Tête de Buis, mais aussi au programme d'investissement inscrit au PPI de cette étude.

Il est à noter plusieurs pistes afin d'améliorer l'équilibre financier du syndicat à horizon 2030 :

- Le lancement du schéma directeur d'eau potable que nous allons engager cette année va nous permettre d'affiner le PPI et peut-être lisser les opérations d'investissements sur un pas de temps plus long.
- Peut- être revoir la durée des amortissements de nos ouvrages ??
- inscrire lors du renouvellement de la DSP des travaux concessifs qui pourrait alléger le PPI du syndicat
- Et enfin, la proposition optimisée de l'étude financière pour le bon équilibre budgétaire du syndicat sur les conseils de notre AMO, serait d'avoir une redevance eau potable à environ 0,30 € à horizon 2030.

C'est pourquoi les élus du syndicat ont décidé de ne pas attendre 2026 pour commencer à augmenter la redevance eau.

M. VILETTE et MOUCHARD ont donc proposé de commencer dès maintenant l'augmentation de la redevance. Elle sera augmentée de manière progressive.

Il est donc proposé d'augmenter la redevance de 1 centime d'euro, par une délibération lors du prochain comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.